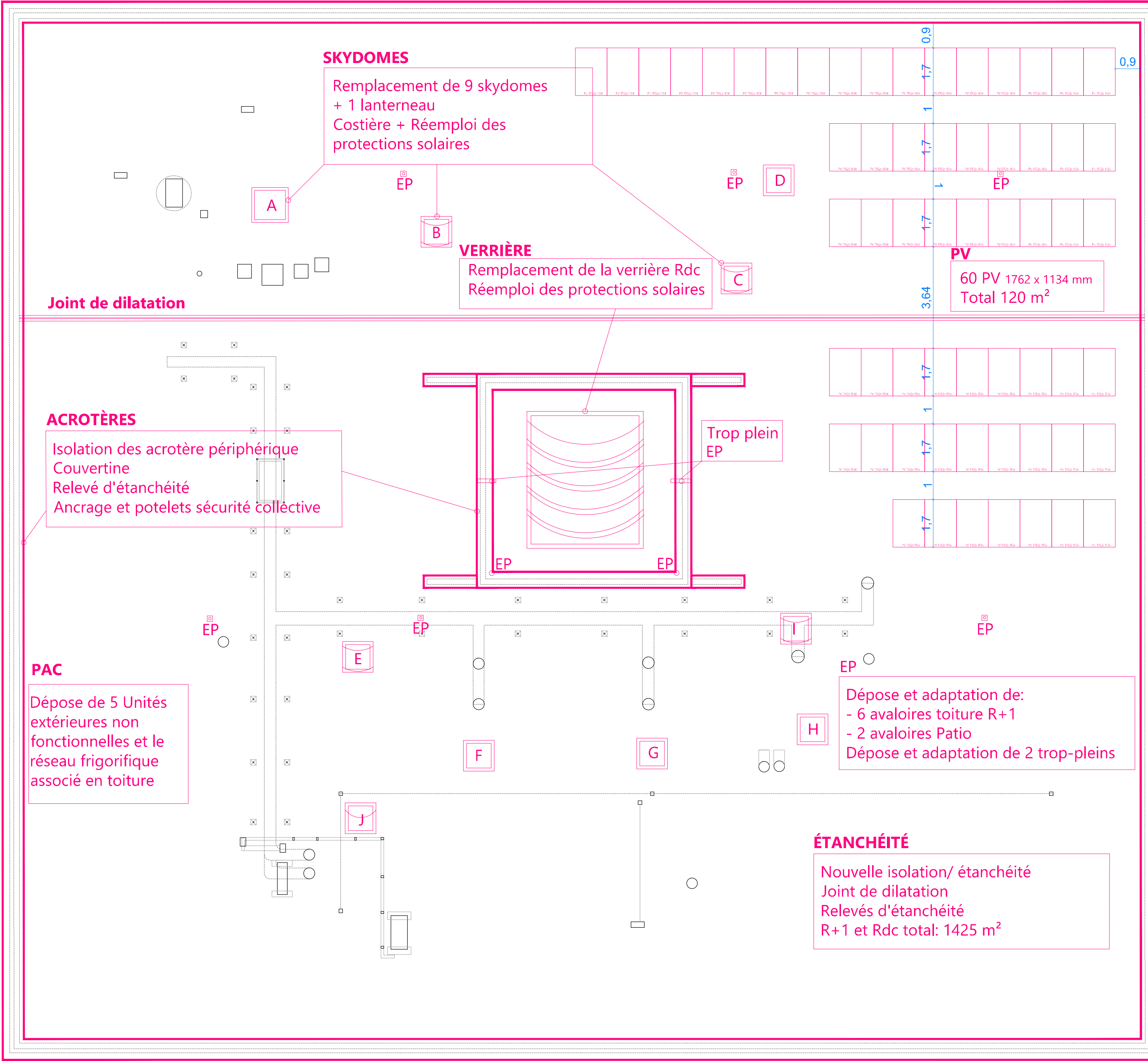
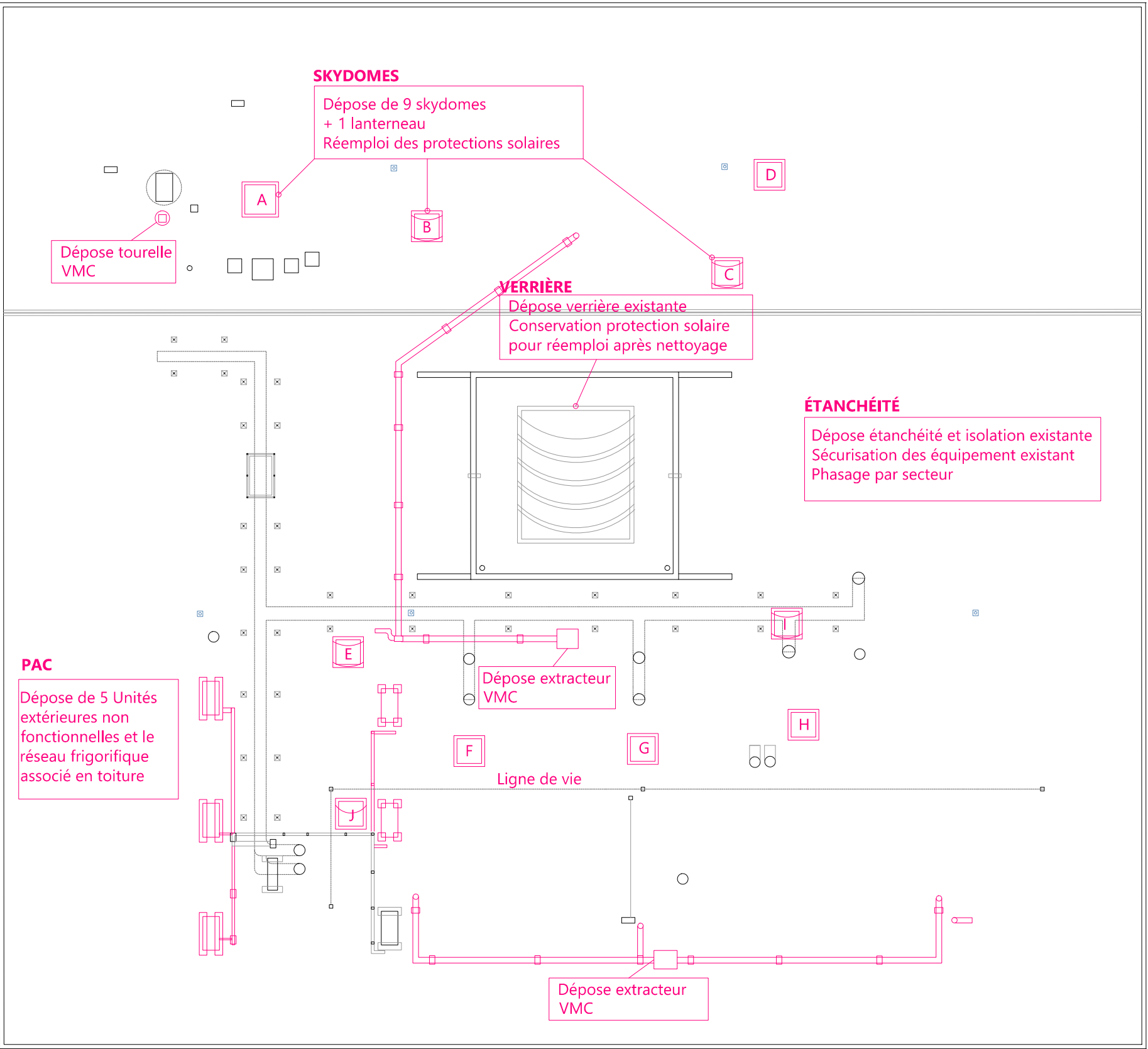


MAÎTRISE D'OEUVRE
POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CENON.

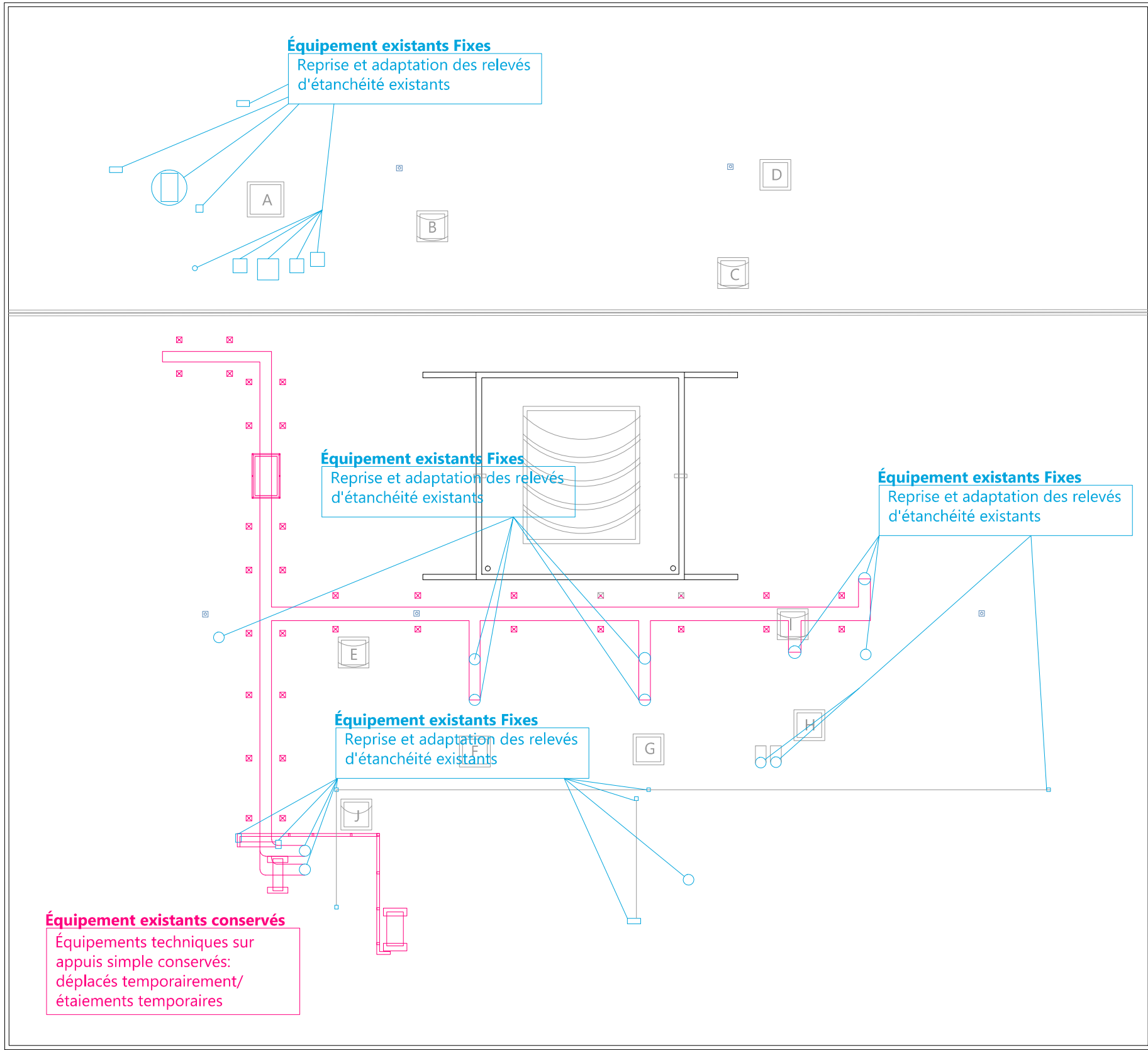
PRO - ARCHITECTURE

Méthodologie déposes
04-2026 Indice **01**





Plan déposes Ech 1/200



Plan adaptations Ech 1/200

RÉFECTION TOITURE TERRASSE - PRINCIPES

La réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses du Centre des Finances Publiques de Cenon est menée selon les prescriptions du DTU 43.5.

- Ce projet concerne deux structures distinctes :
- Une toiture-terrasse sur structure béton (R+1)
 - Un patio central sur structure métallique

DÉPOSE ET PRÉPARATION

Les opérations débutent par la dépose complète phasée de l'étanchéité existante et de l'isolation thermique, suivie d'un nettoyage des gravillons pour réemploi éventuel en protection lourde (option). Les équipements techniques amovibles avec appui simple sur l'étanchéité (supports de gaines VMC, réseaux PAC, etc.) seront démontés/ déplacé temporairement puis remis en place après travaux.

ISOLATION ET PERFORMANCE THERMIQUE

L'ancienne isolation est remplacée suivant les préconisations BET Diese. Cette amélioration permet de renforcer la performance énergétique du bâtiment et de répondre aux critères environnementaux du programme.

PHASAGE - PRINCIPES

- Maintient permanent une étanchéité provisoire fonctionnelle
- Ne jamais ouvrir une surface que l'on ne peut refermer dans la journée
- Toujours travailler du point haut vers le point bas
- Maintenir les écoulements d'eaux pluviales en service

PHASAGE PAR ZONES

->Diviser la toiture en zones cohérentes :

- Surface compatible avec une remise hors d'eau dans la journée (entre 100 et 200 m²)
- Bandes de recouvrement provisoires entre zones (minimum 50 cm).

PHASE 1 – PRÉPARATION

À réaliser sur l'ensemble de la toiture :

- Repérage précis :
- Équipements à conserver
Skydomes à remplacer
Évacuations EP

- Vérification des pentes et points singuliers
- Mise en place :

. Protections collectives

. Accès

. Stockage matériaux

- Plan de phasage validé par visa OPC/ Architecte

PHASE 1 – ZONE PAR ZONE : DÉPOSE ET REMISE HORS D'EAU

1.1 Dépose des gravillons (zone concernée uniquement)

- . Aspiration ou évacuation contrôlée
- . Nettoyage du support existant
- . Dégagement complet des relevés et émergences

1.2 Gestion des équipements sur Big Foot

- Dépose temporaire et déplacement local si possible

. Ou :

- Mise en suspension
- Conservation sur place avec protection

. Ne jamais laisser un pied reposer directement sur une étanchéité ouverte
Les Big Foot seront reposés après étanchéité neuve + protection.

1.3 Dépose de l'étanchéité existante

- Limité strictement à la zone du jour
- Conservation d'un retour étanche provisoire sur la zone adjacente
- Nettoyage du support

PHASE 2 – REPRISE COMPLÈTE DE L'ÉTANCHÉITÉ (PAR ZONE)

Pour chaque zone :

- 2.1 Traitement du support
- Réparations si nécessaire
- Primaire d'adhérence

SYSTÈME D'ÉTANCHÉITÉ MULTICOUCHE

L'étanchéité sera refaite en utilisant un système multicouche bitumineux, conforme au DTU 43.5. Les relevés d'étanchéité sur les points singuliers (souches, lignes de vie, équipements techniques) seront adaptés et renforcés.

REMPLACEMENT DES ÉLÉMENTS EN TOITURE

Le chantier comprend également :

- Le remplacement des skydomes, verrières et exutoires
- La reprise des exutoires d'eaux pluviales
- La reprise de l'étanchéité des acrotères périphériques, du pourtour du patio et des so-lins en pied de mur
- La dépose, reprise et adaptatation des relevés d'étanchéité des équipemetr existnants conservés.
- La mise en œuvre de 120 m² de panneaux photovoltaïques lestés.

SÉCURITÉ, ACCESSIBILITÉ ET PRÉVENTION

La sécurité sur le chantier est une priorité. Elle est assurée par :

- L'installation de lignes de vie temporaires pour la protection contre les chutes
- La mise en place de cheminements techniques et garde-corps pour faciliter l'accès et l'entretien futur

2.2 Étanchéité courante

- Pose du nouveau complexe d'isolation + étanchéité
- Soudures contrôlées
- Relevés réalisés dans la même phase (pas de relevés en attente)

2.3 Reprise des relevés d'équipements fixes

- Étanchéité rapportée sur :

. Costières

. Supports fixes

. Potelets

Mise en œuvre conforme aux DTU (hauteur mini, protections mécaniques)

PHASE 3 – REMPLACEMENT DES SKYDOMES (PAR ZONE)

Idéalement dans la même phase que l'étanchéité de la zone :

1. Dépose de l'ancien skydome
2. Changement de la costière
3. Étanchéité complète de la costière
4. Pose du nouveau skydome
5. Test d'arrosage local

Phase 4 – Protection et remise en service

Pour chaque zone finalisée :

- Pose de la protection :
- . Gravillons remis en place si prévu

- Le respect strict des consignes météo : arrêt des travaux en cas de pluie prolongée, vent fort (>60 km/h) ou gel

PHASAGE PAR SECTEUR ET PROTECTION PROVISOIRE

Les travaux sont réalisés par zones successives, afin de :

- Limiter les perturbations pour les usagers
- Assurer une étanchéité temporaire efficace entre chaque phase (bâche de toiture ou membrane provisoire)
- Gérer les aléas climatiques.

- Repose des équipements techniques sur Big Foot
- Vérification :

. Pentes

. Écoulement EP

. Absence de poinçonnement

. Gestion des interfaces entre zones

Entre deux zones :

. Recouvrement étanche provisoire

. Soudures finales lors de la zone suivante

. Contrôle systématique des raccords

Points de vigilance majeurs

. Météo (aucune ouverture avant 48 h de temps stable)

. Continuité des relevés

. Maintien des évacuations d'eaux

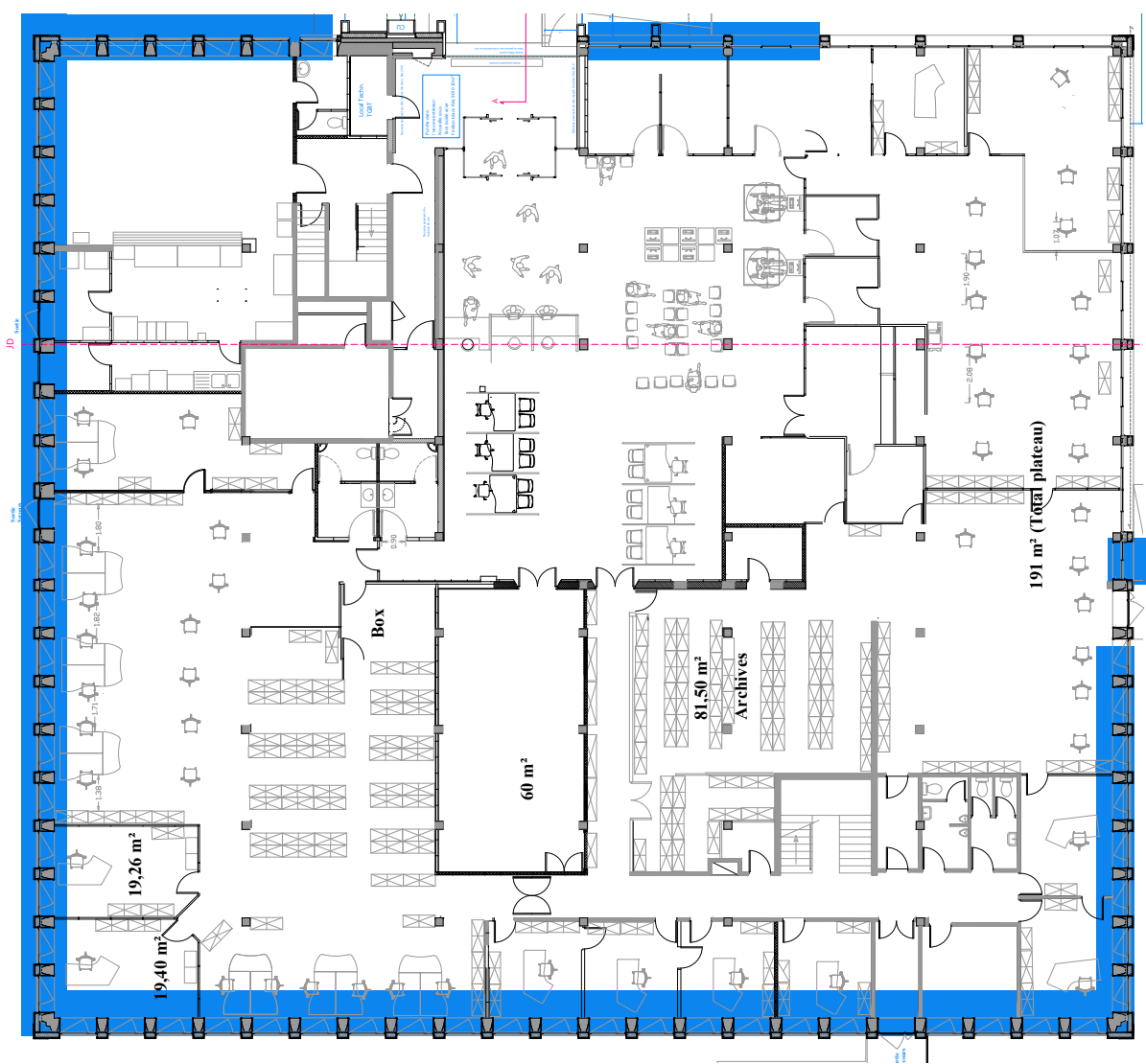
. Coordination étancheur / CVC / électricien

. Réception intermédiaire par zone

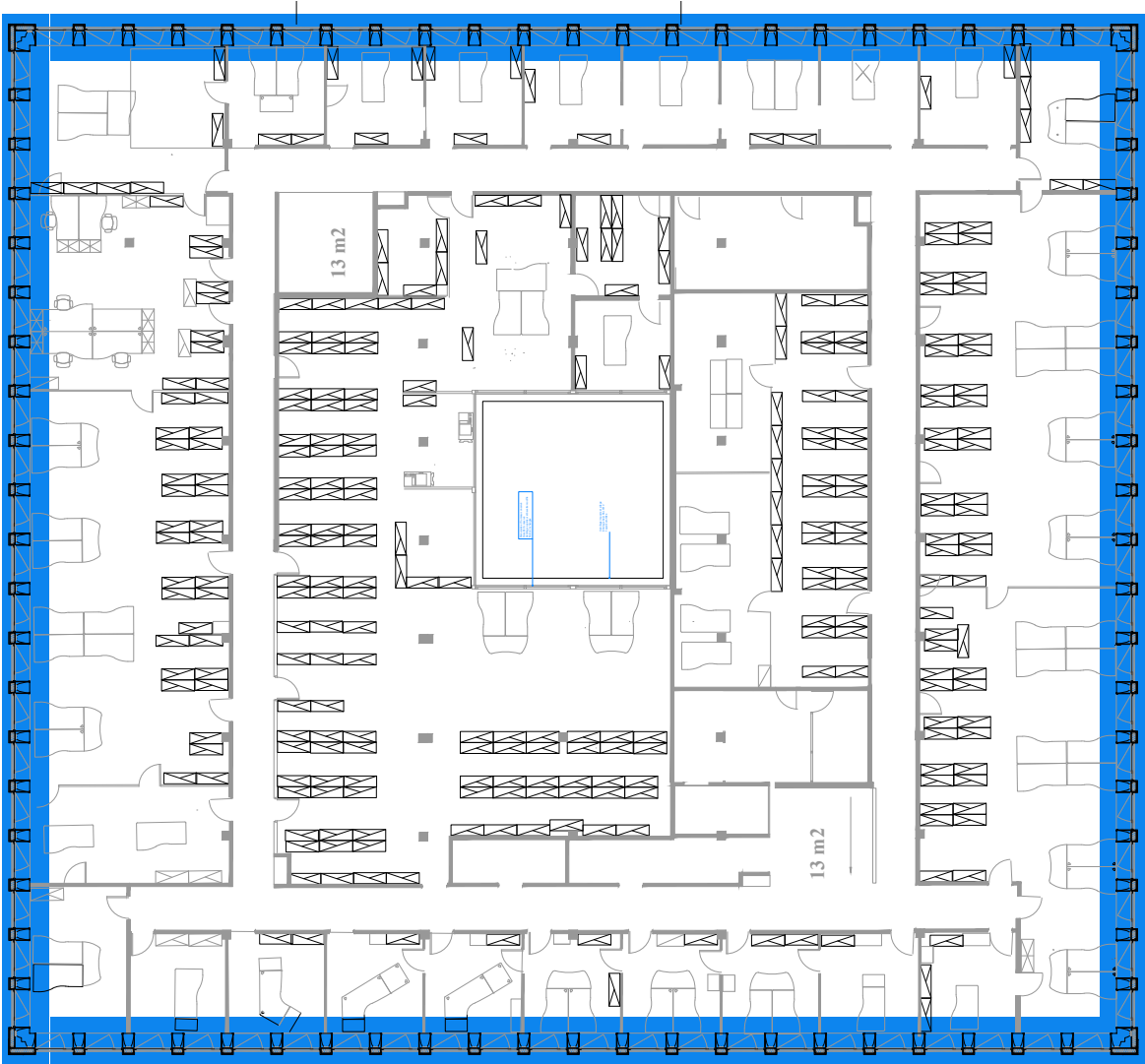
Schéma type de phasage (résumé)

1. Préparation générale
2. Zone 1 : dépose → étanchéité → skydomes → protection
3. Zone 2 : idem
4. Zone 3 : idem
5. Raccords finaux + contrôle général

Dépose MEX MÉTHODOLOGIE



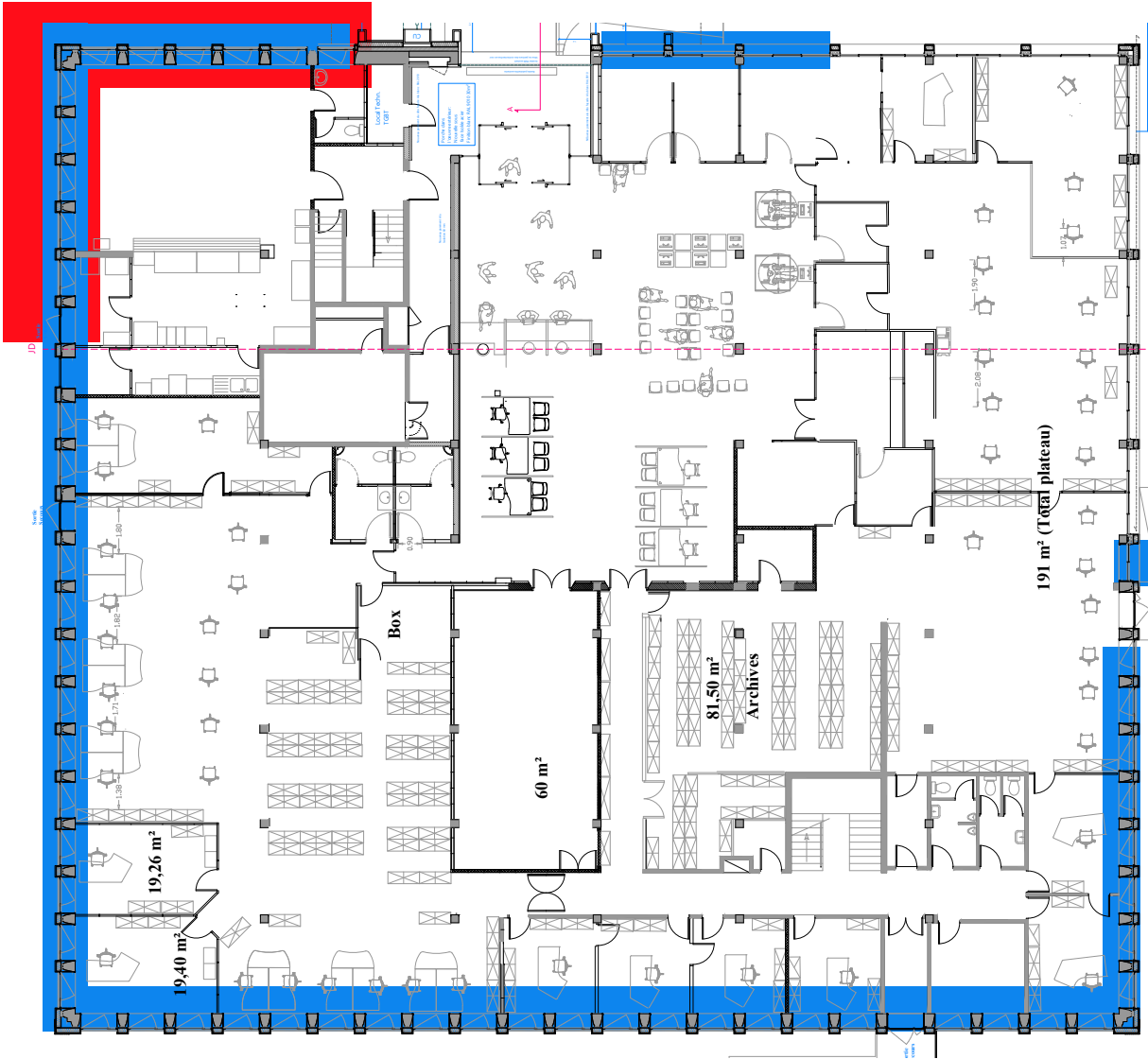
Plan RDC Ech 1/250



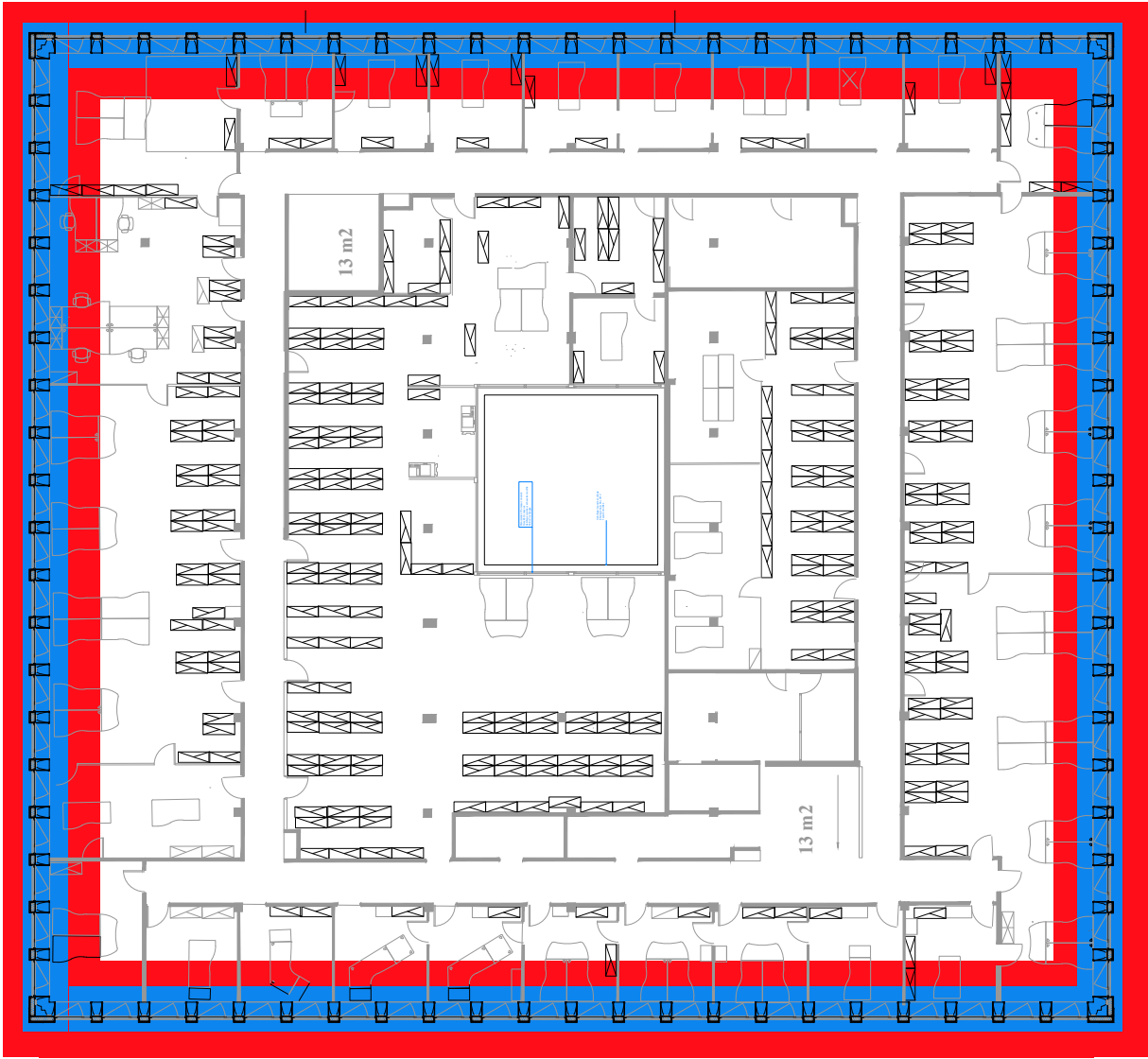
Plan R+1 Ech 1/250

MENUISERIES À DÉPOSER SUITE À LA POSE DES FOB

PRÉSENCE D'AMIANTE EN FAÇADE
Dépose des menuiseries existantes et réalisation des tableaux



Plan RDC Ech 1/250



Plan R+1 Ech 1/250

 MENUISERIES À DÉPOSER SUITE À LA POSE DES FOB
 PRÉSENCE D'AMIANTE DANS LE BÂTIMENT

MÉTHODOLOGIE DE DÉPOSE DES MENUISERIES EXTÉRIEURES (MEX)

CONTEXTE DU PROJET

Le projet concerne la rénovation énergétique du Centre des Finances Publiques de Cenon, bâtiment occupé, avec un objectif majeur de maintien du clos et du hors d'air pendant les phases de travaux.

Le principe constructif retenu repose sur :

- Une isolation thermique par l'extérieur (ITE) en façades à ossature bois (FOB) ;
- Des panneaux de façades préfabriqués intégrant les nouvelles menuiseries extérieures ;
- Une organisation de chantier permettant une dépose rapide des menuiseries existantes après pose des nouvelles façades afin de limiter l'exposition du bâtiment aux intempéries et aux nuisances.

Les menuiseries existantes sont fixées par des ferrures ancrées dans les feuillures latérales du mur béton, masquées par des couvre-joints PVC.

Certaines zones présentent la présence d'enduits intérieurs amiantés sur murs périphériques, ce qui impose une organisation spécifique des interventions conformément à la réglementation amiante (travaux relevant de la Sous-Section 4 – SS4).

Le présent document décrit la méthodologie générale de dépose des MEX en intégrant les contraintes techniques, phasage chantier et exigences liées au risque amiante.

OBJECTIFS DE LA MÉTHODOLOGIE

- Maintenir le bâtiment hors d'air en permanence sur site occupé.
- Sécuriser les intervenants et les occupants vis-à-vis du risque amiante.
- Garantir la rapidité d'exécution entre la pose des panneaux préfabriqués et la dépose des menuiseries existantes.
- Limiter les nuisances (poussières, bruit, circulation intérieure).
- Assurer la traçabilité réglementaire et la gestion des déchets.

1- PRINCIPE GÉNÉRAL DE PHASAGE

La dépose des MEX s'effectue en deux grandes séquences :

1.1 Pose préalable des panneaux de façade FOB intégrant les nouvelles menuiseries.

- Les panneaux sont posés depuis l'extérieur.
 - Les nouvelles menuiseries assurent le clos et le hors d'air.
 - Les liaisons provisoires d'étanchéité à l'air et à l'eau sont réalisées avant toute dépose intérieure.
- 1.2 Dépose rapide des menuiseries existantes depuis l'intérieur, selon un phasage précis en deux étapes techniques.
- Ce principe garantit la continuité d'usage des locaux et la protection du bâtiment.

2- DESCRIPTION DES ÉTAPES DE DÉPOSE MEX

2.1 Étape 1 – Mise à nu des systèmes de fixation

Cette phase consiste à rendre accessibles les ferrures de fixation des menuiseries :

- Dépose des couvre-joints latéraux en PVC.

- Retrait de la laine de verre présente dans la feuillure.
- Dépose du coffre d'accès des BSO.
- Déconnexion et dépose des commandes de BSO.

Objectifs :

- Identifier précisément les points d'ancrage des menuiseries.
- Préparer une dépose rapide et maîtrisée en phase 2.
- Limiter les reprises ultérieures sur les supports béton.

Cette phase est réalisée avec protections de surface, aspiration des poussières et, en zone amiantée, selon un mode opératoire SS4.

2.2 Étape 2 – Dépose des menuiseries

Une fois les ferrures accessibles :

- Dévissage des ferrures ancrées dans le béton de façade.
- Dépose complète des menuiseries existantes.
- Dépose des BSO et de leurs éléments résiduels.

La dépose est réalisée de manière séquencée, par trames limitées, afin de :

- Maintenir le contrôle du chantier.
 - Réduire la durée d'ouverture éventuelle des parois.
 - Permettre une gestion fine des interfaces avec les panneaux FOB déjà posés.
- Les réservations libérées sont immédiatement sécurisées et obturées côté intérieur si nécessaire.

3. GESTION DU RISQUE AMIANTE

3.1 Identification du risque

Des enduits amiantés sont présents sur certains murs intérieurs périphériques. Toute intervention susceptible d'impacter ces supports (perçement, dévissage, vibrations, reprise de support) relève des dispositions de la Sous-Section 4 (SS4).

Les opérations concernées par la dépose MEX peuvent inclure :

- Manipulation à proximité d'enduits amiantés.
- Percements ponctuels ou reprises locales.
- Nettoyage et préparation de supports.

3.2 Organisation des interventions SS4

Pour toute zone identifiée comme à risque :

- Mise en place d'un balisage et d'une zone d'intervention réglementée.
 - Absence de coactivité avec les occupants.
 - Protection des surfaces par polyane.
 - Humidification préalable ou application de gel hydrique sur les zones susceptibles d'émettre des fibres.
 - Utilisation d'outils manuels privilégiée (limitation des outils rotatifs).
 - Aspiration à la source avec aspirateur à filtration absolue (HEPA / P3).
- Le personnel intervient avec les EPI adaptés : combinaison type 5, masque P3, gants, surchaussures.

Chaque entreprise devra établir un mode opératoire SS4 spécifique, validé avant démarrage.

3.3 Gestion des déchets amiante

- Les déchets potentiellement contaminés sont conditionnés en double ensachage réglementaire.
- Stockage temporaire dans une zone dédiée, identifiée et sécurisée.
- Traçabilité assurée par Bordereaux de Suivi des Déchets Amiante (BSDA).
- Évacuation vers filières agréées (ISDD / ISDND selon caractérisation).

4. Mesures de protection des occupants et du site

- Maintien permanent du clos et du hors d'air grâce à la pose préalable des panneaux FOB.
- Phasage par zones courtes et maîtrisées.
- Horaires adaptés pour les opérations sensibles si nécessaire.
- Nettoyage renforcé des zones après intervention.
- Information et coordination avec l'exploitant du site.

5. Contrôles et qualité

- Vérification systématique de la bonne étanchéité des interfaces panneaux / existant.
- Contrôle visuel des supports après dépose.
- Respect des procédures amiante et traçabilité documentaire.
- Réception des zones avant poursuite des travaux de second œuvre.

6. Conclusion

La méthodologie proposée permet :

- Une continuité d'exploitation du site occupé.
- Une maîtrise des risques techniques et sanitaires.
- Une optimisation des délais et de la sécurité.

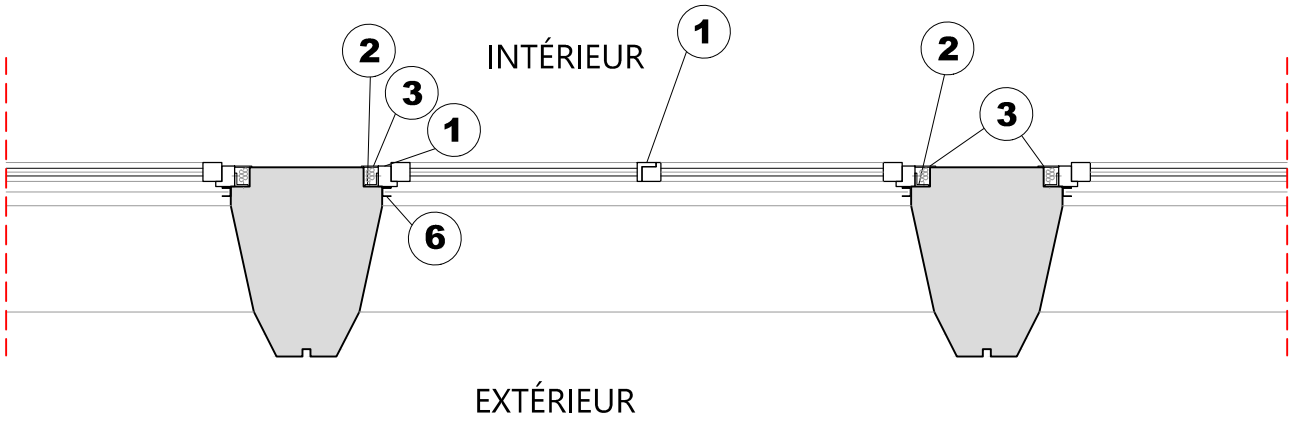
Elle devra être adaptée et précisée par les entreprises dans leurs modes opératoires et PPSPS, en cohérence avec le dossier amiante et la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de la rénovation énergétique du CFP Cenon, des travaux sont prévus spécifiquement dans la zone de l'auvent d'entrée. Les éléments saillants en aluminium existants, comprenant l'ossature de la couverture et l'habillage, seront déposés. Le coffre de volet, situé à l'intérieur du volume principal du bâtiment, ne sera pas impacté par ces travaux et sera conservé.

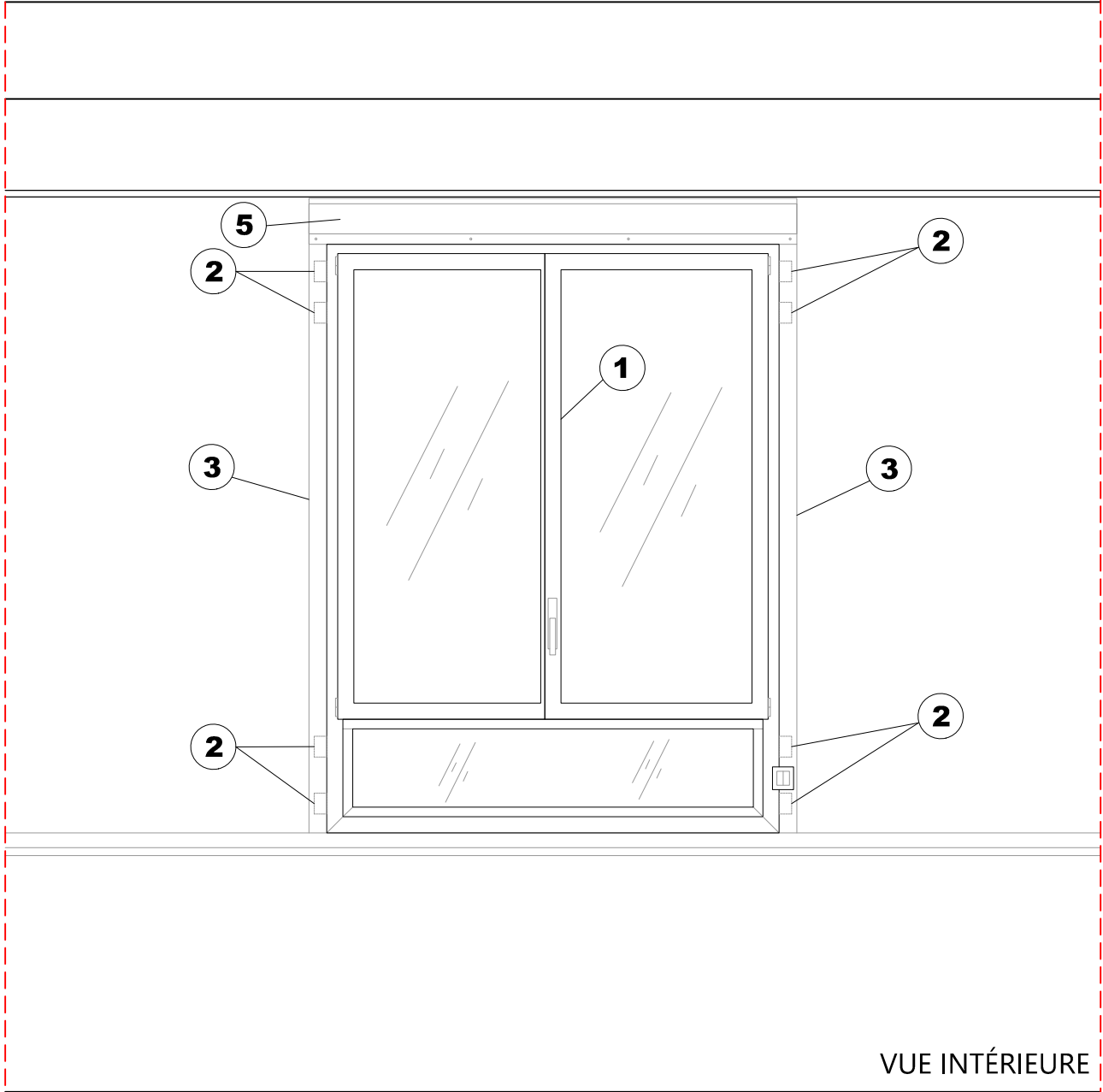
La rampe d'accès impacté par la surépaisseur de la rénovation sera élargie afin de conserver les normes PMR, avec une surépaisseur d'environ 3 m². Afin de se passer de garde-corps nous élargissons la première marche d'accès de façon à englober la rampe et ainsi limiter la hauteur de la rampe. En deçà de 25 cm de hauteur un garde-corps n'est plus nécessaire pour une rampe extérieure.

Enfin, la sous-face du porche sera isolée parement changé- parement aluminium remplacé par le parement aluminium de la façade blanche. Les parois non isolées le seront dans le cadre du projet de rénovation.

MEX - ÉTAT EXISTANT



Plan MEX existant Ech 1/20



VUE INTÉRIEURE

Élévation MEX existant Ech 1/20

- 1

Bloc menuiserie existante 185 x 140 cm
Allège Fixe
- 2

Ferrure de fixation acier
Localisation dans les feuillures latérales
- 3

Couvre joint PVC collé
- 4

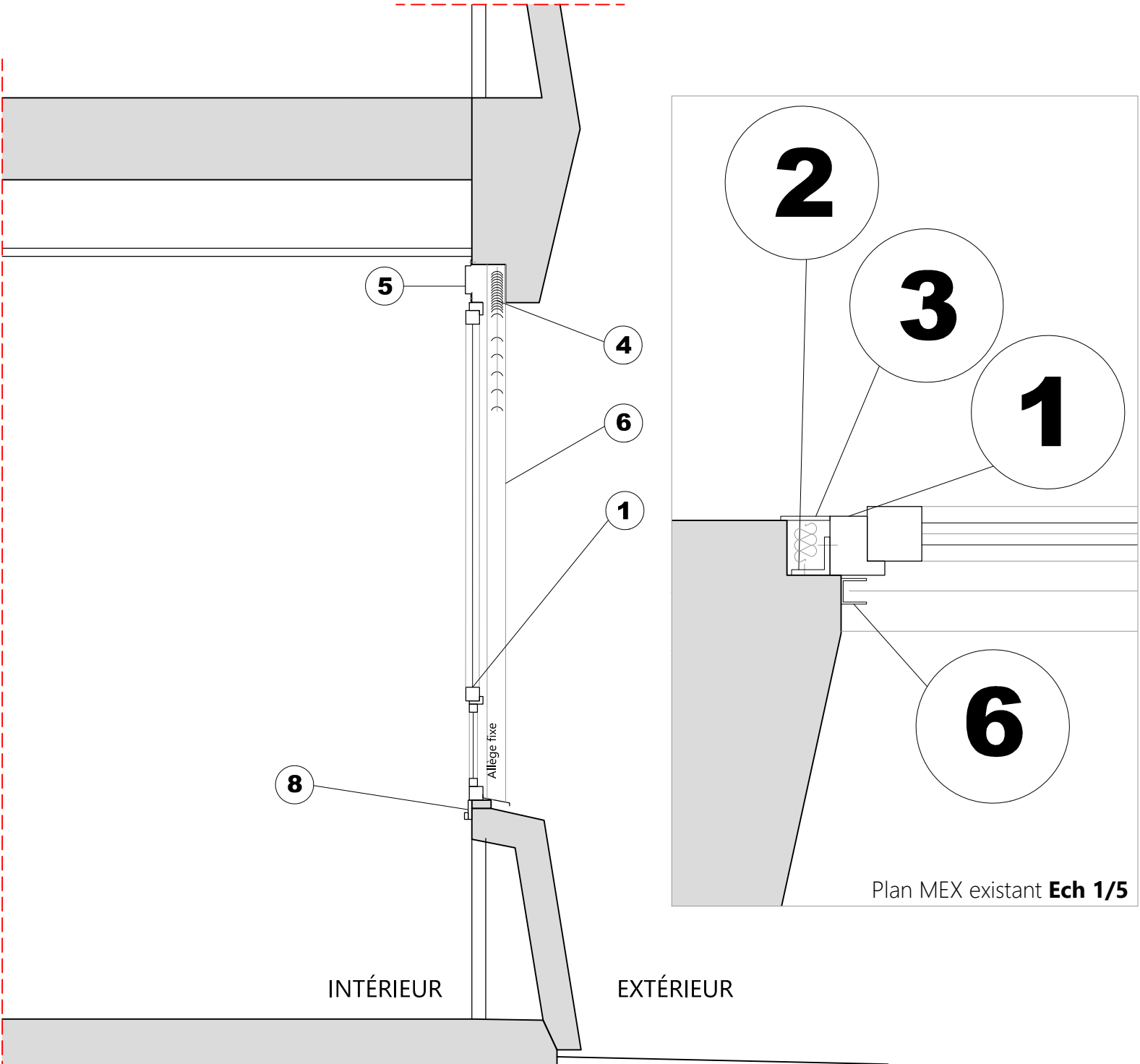
BSO aluminium
- 5

Coffre accès BSO - aluminium
Fixation visée
- 6

Coulisses BSO
- 7

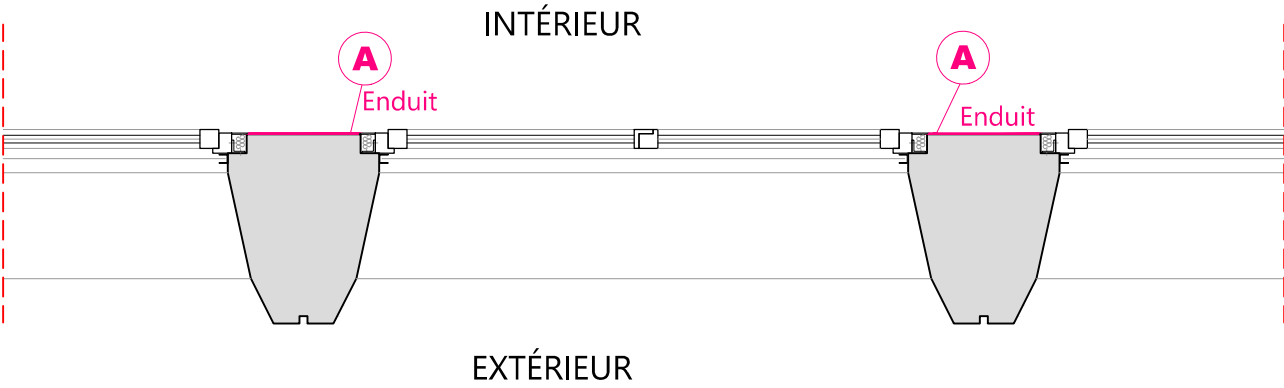
Commande BSO
- 8

Goulotte PVC à conserver

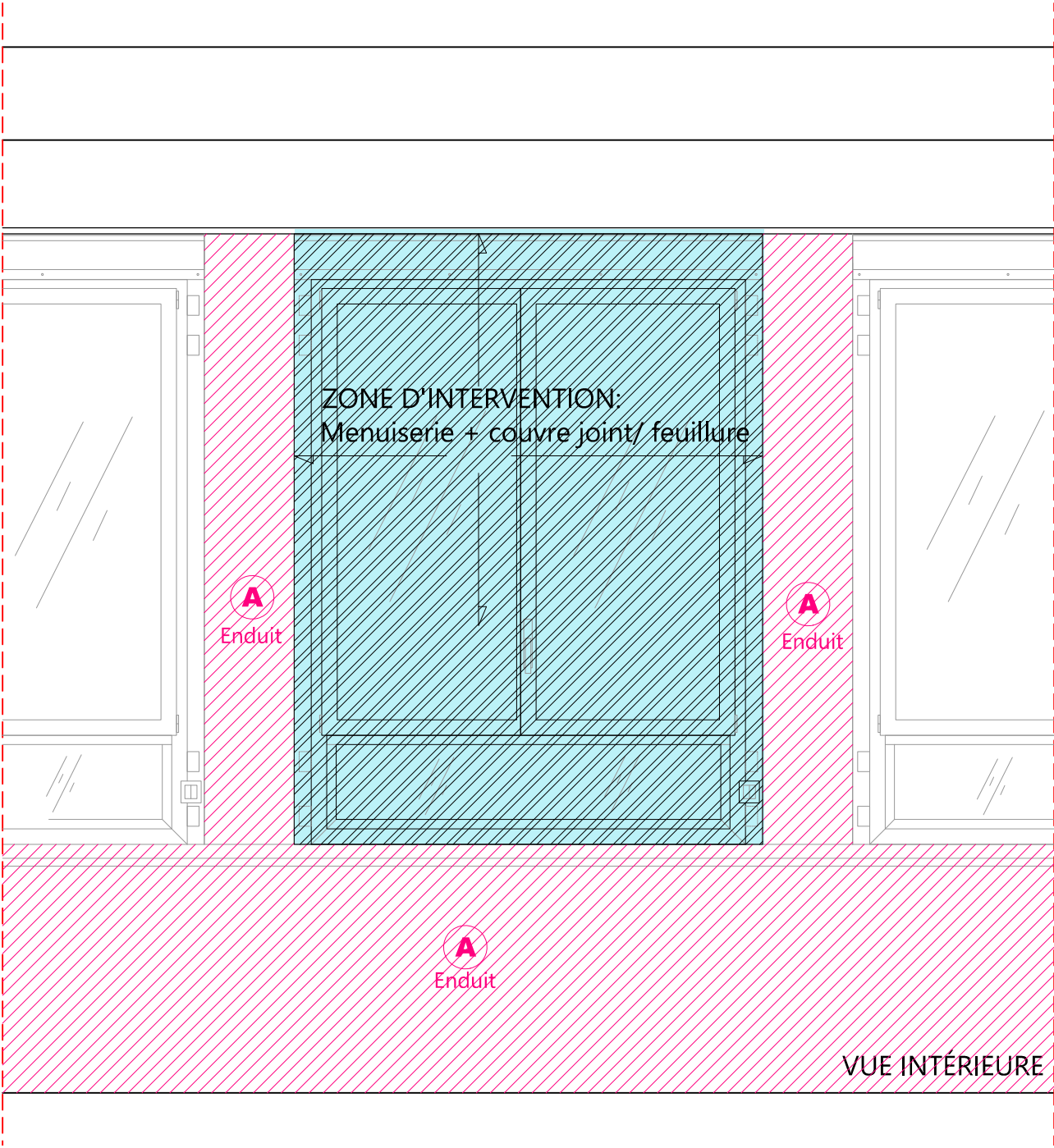


Plan MEX existant Ech 1/5

Coupe MEX existant Ech 1/20

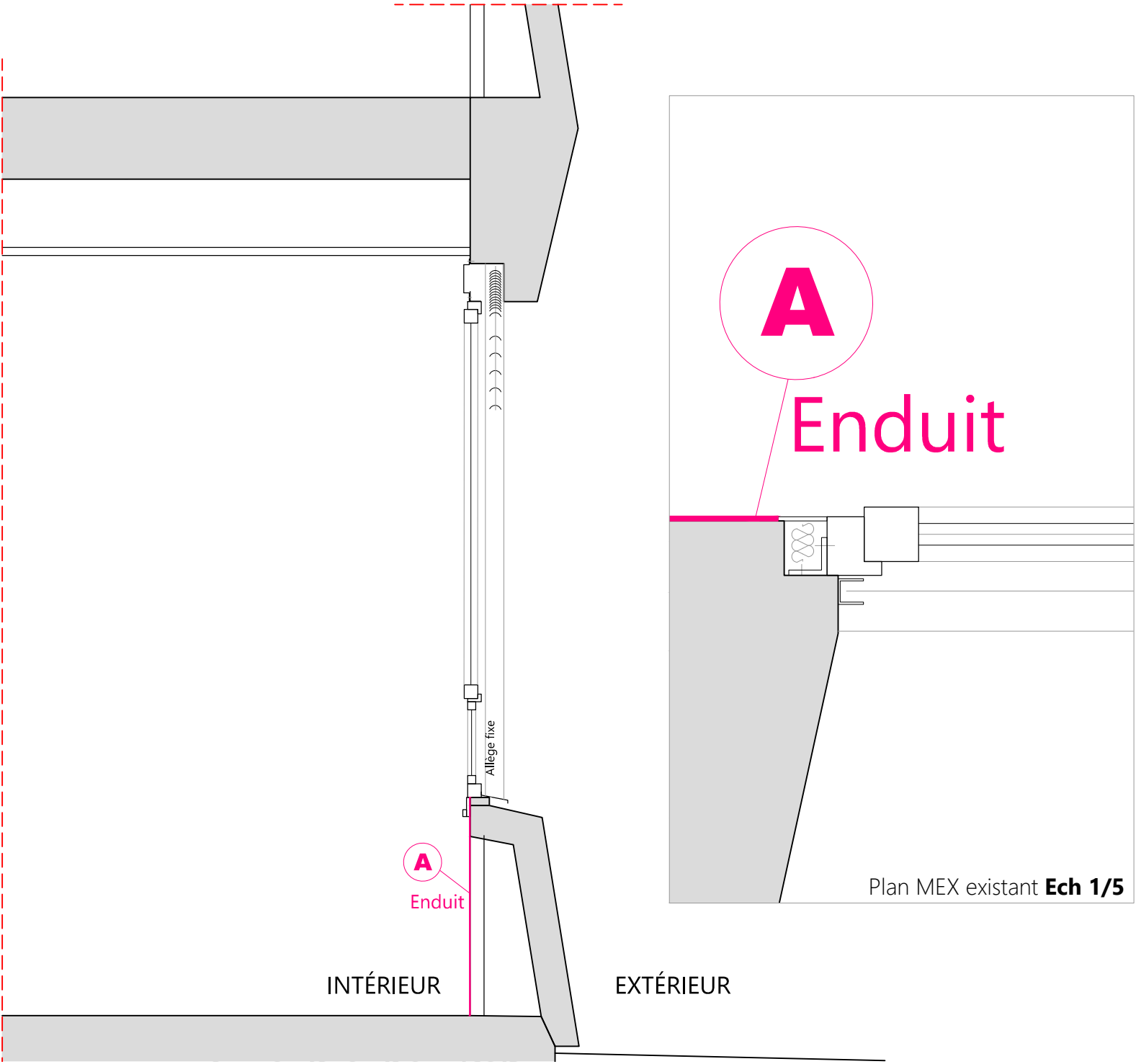


Plan MEX existant Ech 1/20



Élévation MEX existant Ech 1/20

A Présence d'amiante (voir plan de repérage)
Localisation dans les couches d' enduit de finition
gris brun en revêtement ou derrière un
revêtement souple

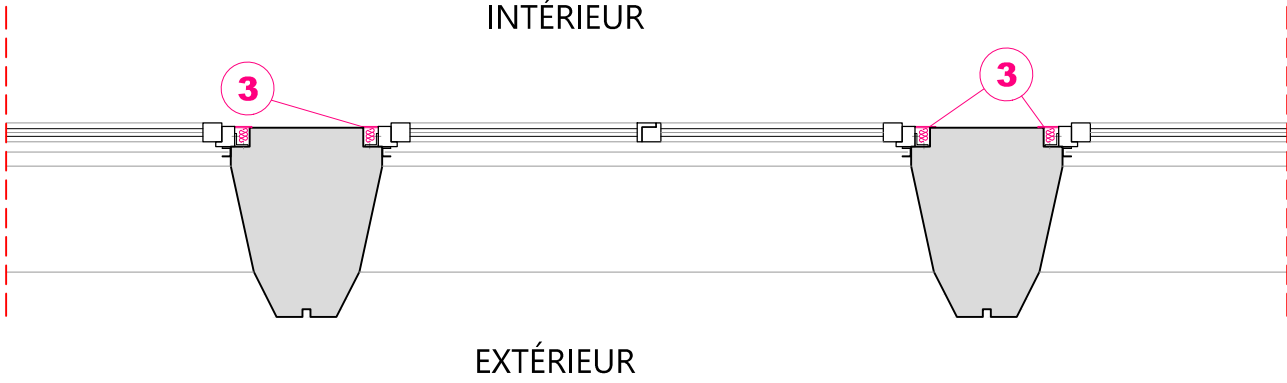


Plan MEX existant Ech 1/5

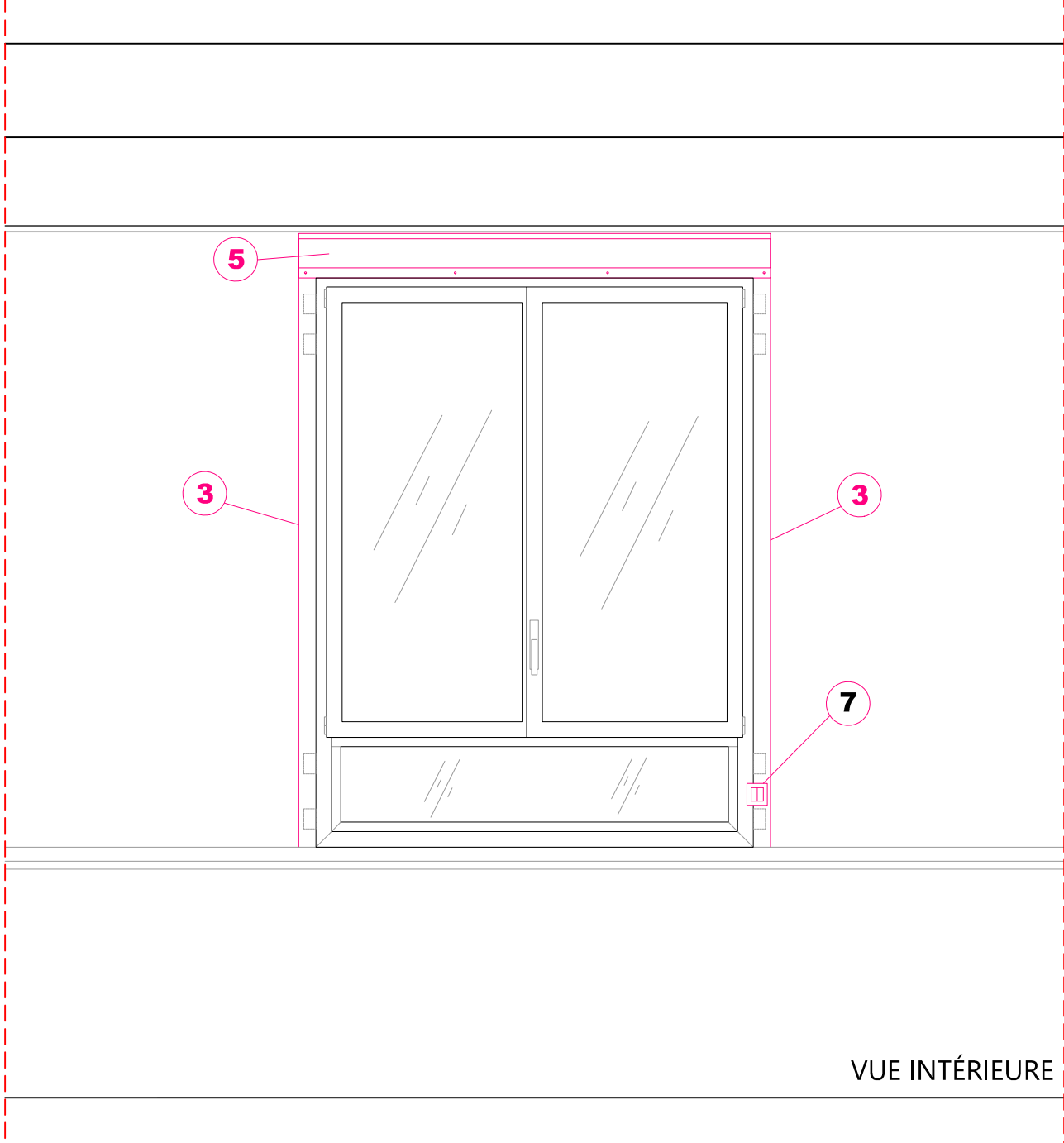
Coupe MEX existant Ech 1/20

DÉPOSE MEX - ÉTAPE 01

- Dépose des couvre joints latéraux PVC et de la laine de verre présente dans la feuillure
 - Dépose du coffre d'accès BSO
 - Dépose commande BSO
- NB: travaux à réaliser après pose de la FOB

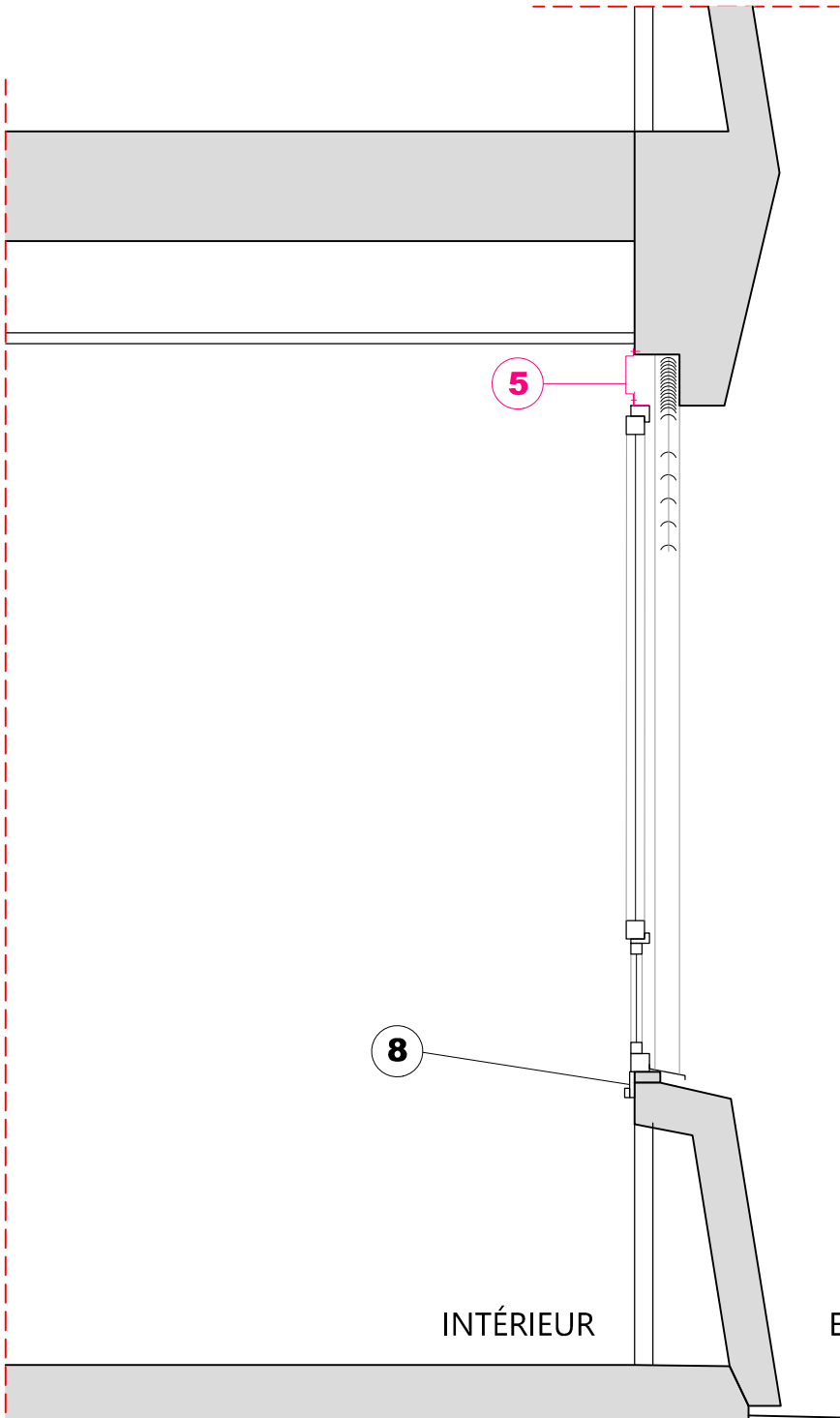


Plan MEX dépose 01 Ech 1/20



VUE INTÉRIEURE

Élévation MEX dépose 01 Ech 1/20

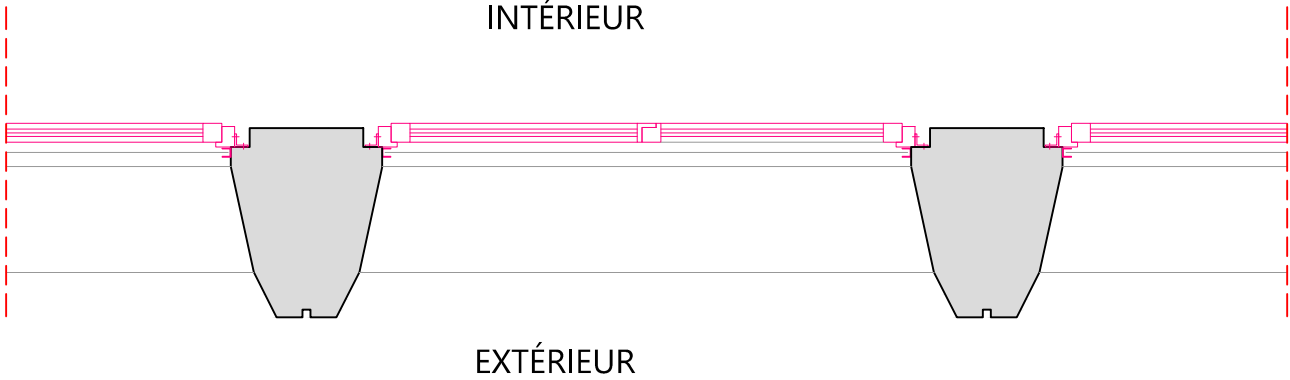


- ① Bloc menuiserie existante 185 x 140 Allège Fixe
- ② Ferrure de fixation acier Localisation dans les feuillures latérales
- ③ Couvre joint PVC collé
- ④ BSO aluminium
- ⑤ Coffre accès BSO - aluminium Fixation visée
- ⑥ Coulisses BSO
- ⑦ Commande BSO
- ⑧ Goulotte PVC à conserver

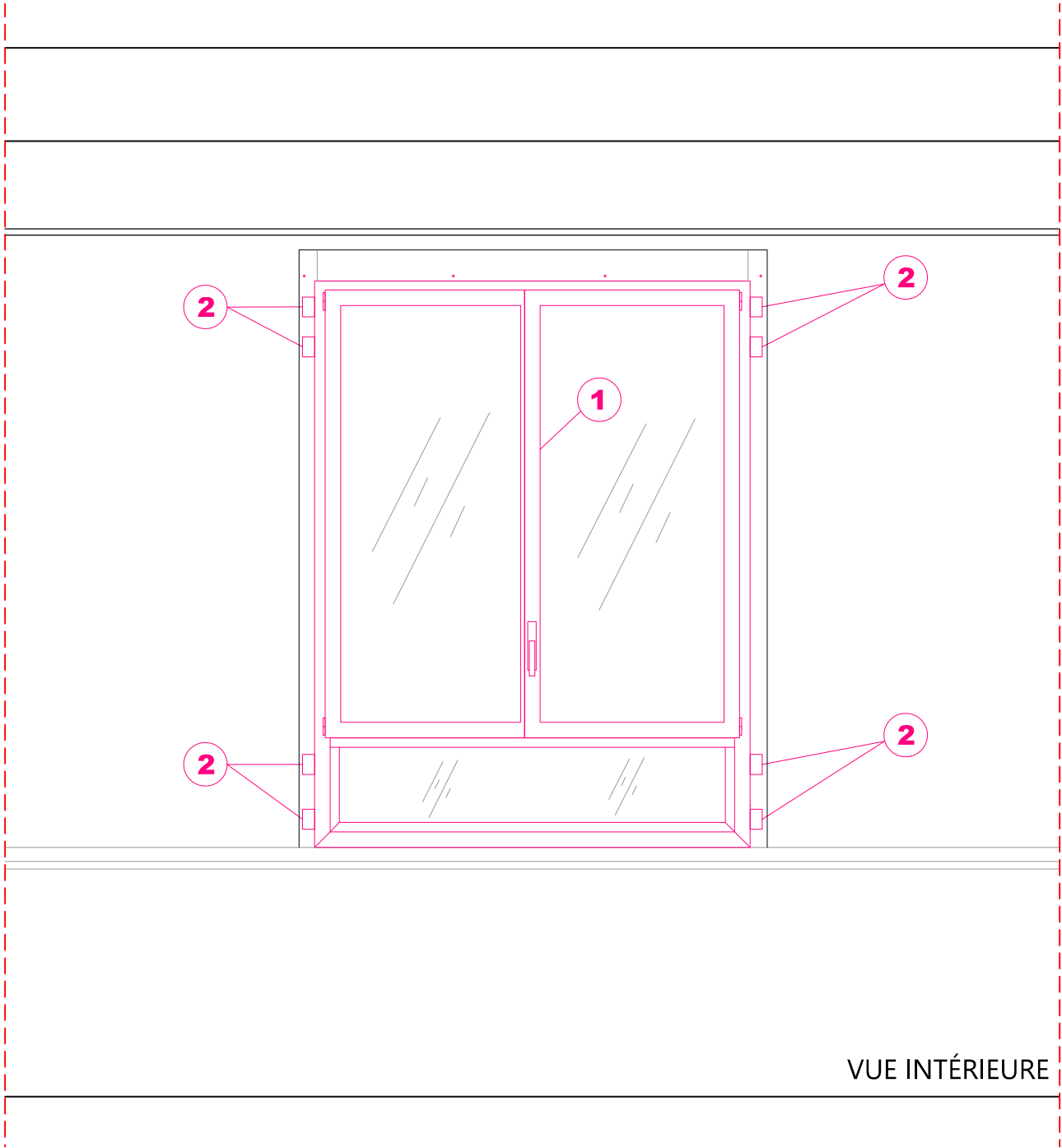
Coupe MEX dépose 01 Ech 1/20

DÉPOSE MEX - ÉTAPE 02

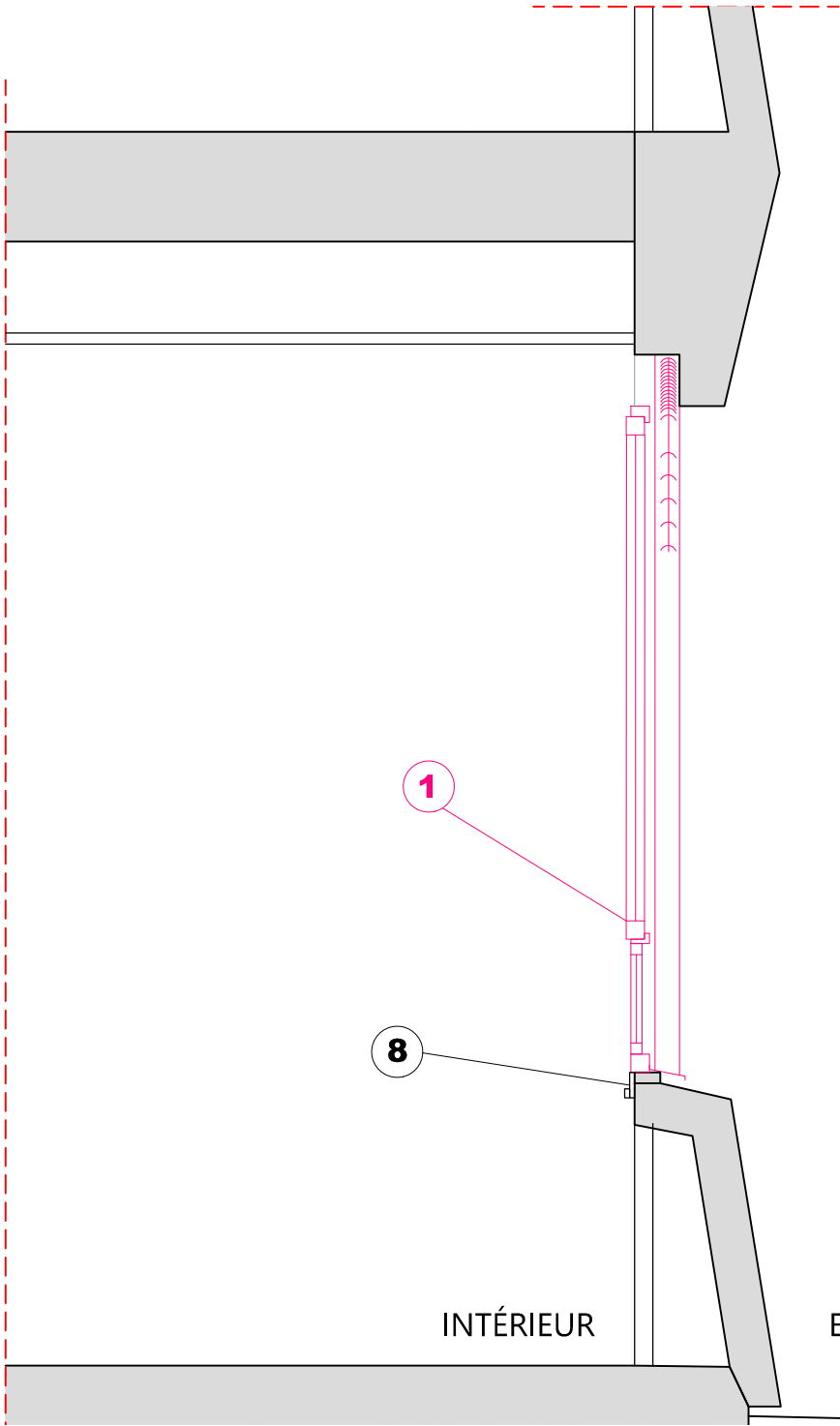
- Dévissage des ferrures sur le béton
 - Dépose des menuiseries
 - Dépose des BSO
- NB: travaux à réaliser après pose de la FOB



Plan MEX dépose 02 Ech 1/20



Élévation MEX dépose 02 Ech 1/20



- 1 Bloc menuiserie existante 185 x 140 Allège Fixe
- 2 Ferrure de fixation acier Localisation dans les feuillures latérales
- 3 Couvre joint PVC collé
- 4 BSO aluminium
- 5 Coffre accès BSO - aluminium Fixation visée
- 6 Coulisses BSO
- 7 Commande BSO
- 8 Goulotte PVC à conserver

Coupe MEX dépose 02 Ech 1/20



01 - MEX existante



02- Feuillure et ferrure derrière le couvre joint latéral



03- Feuillure et ferrure derrière le couvre joint latéral



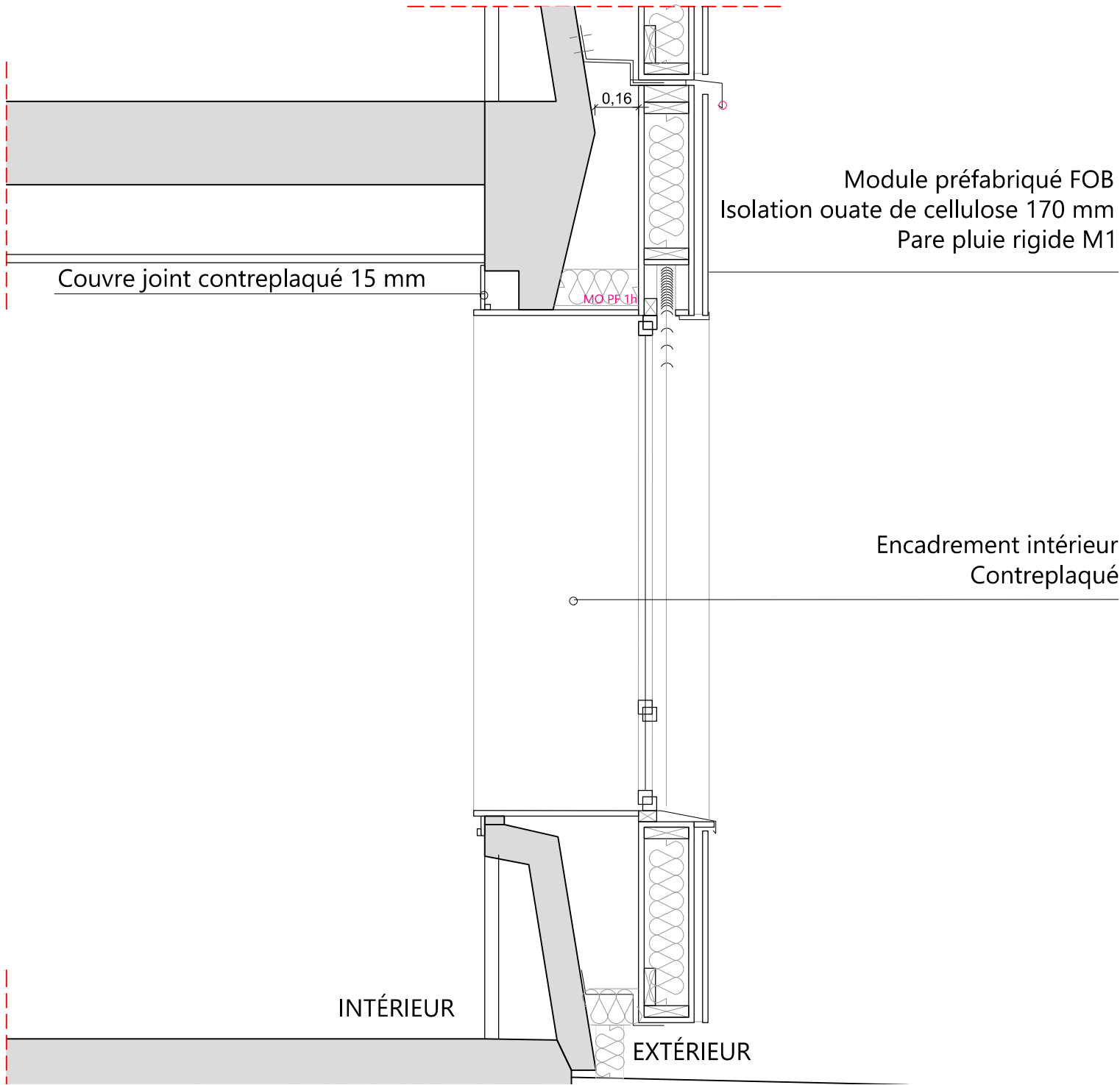
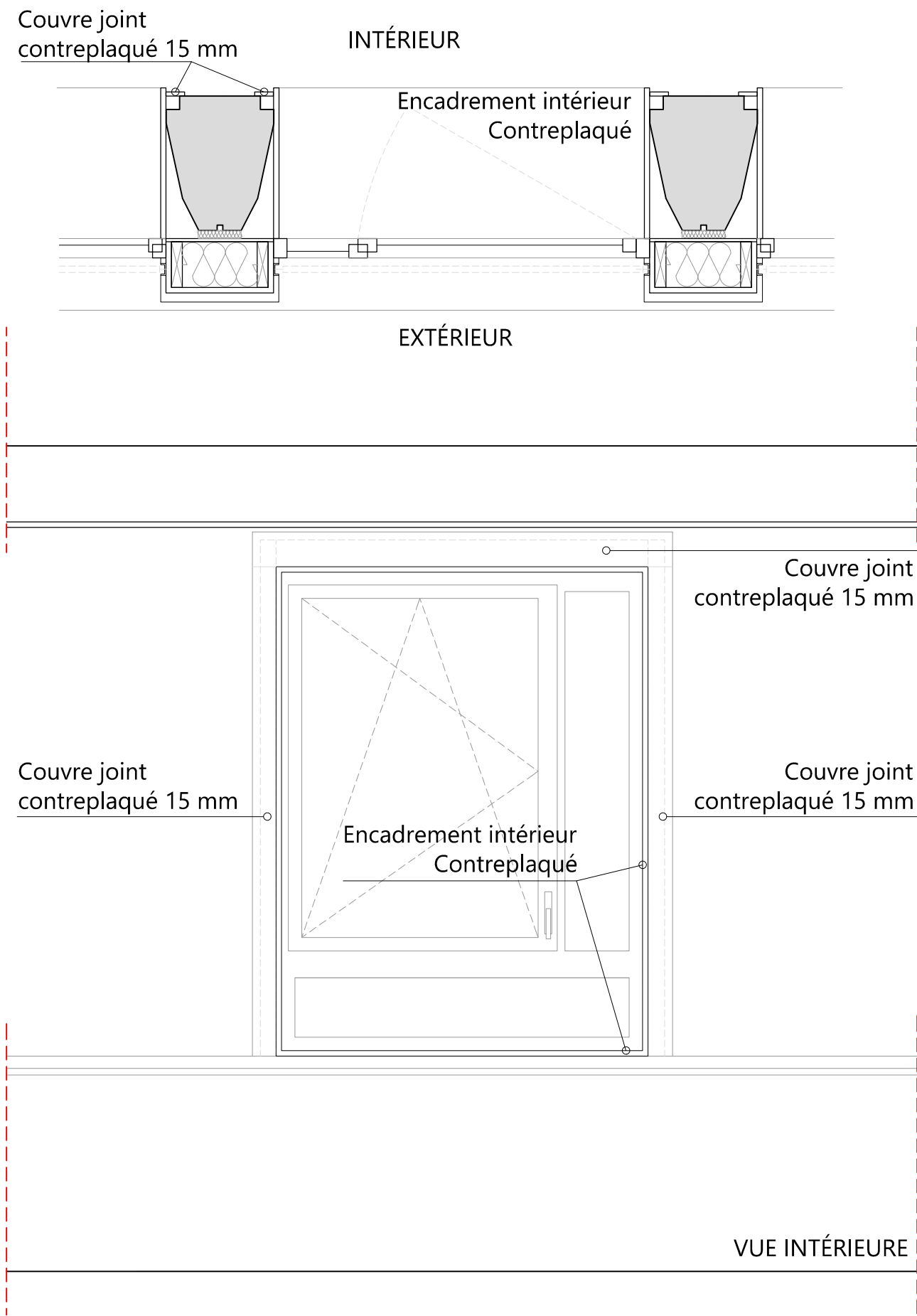
04 - Coffre d'accès BSO



05- Réserve BSO



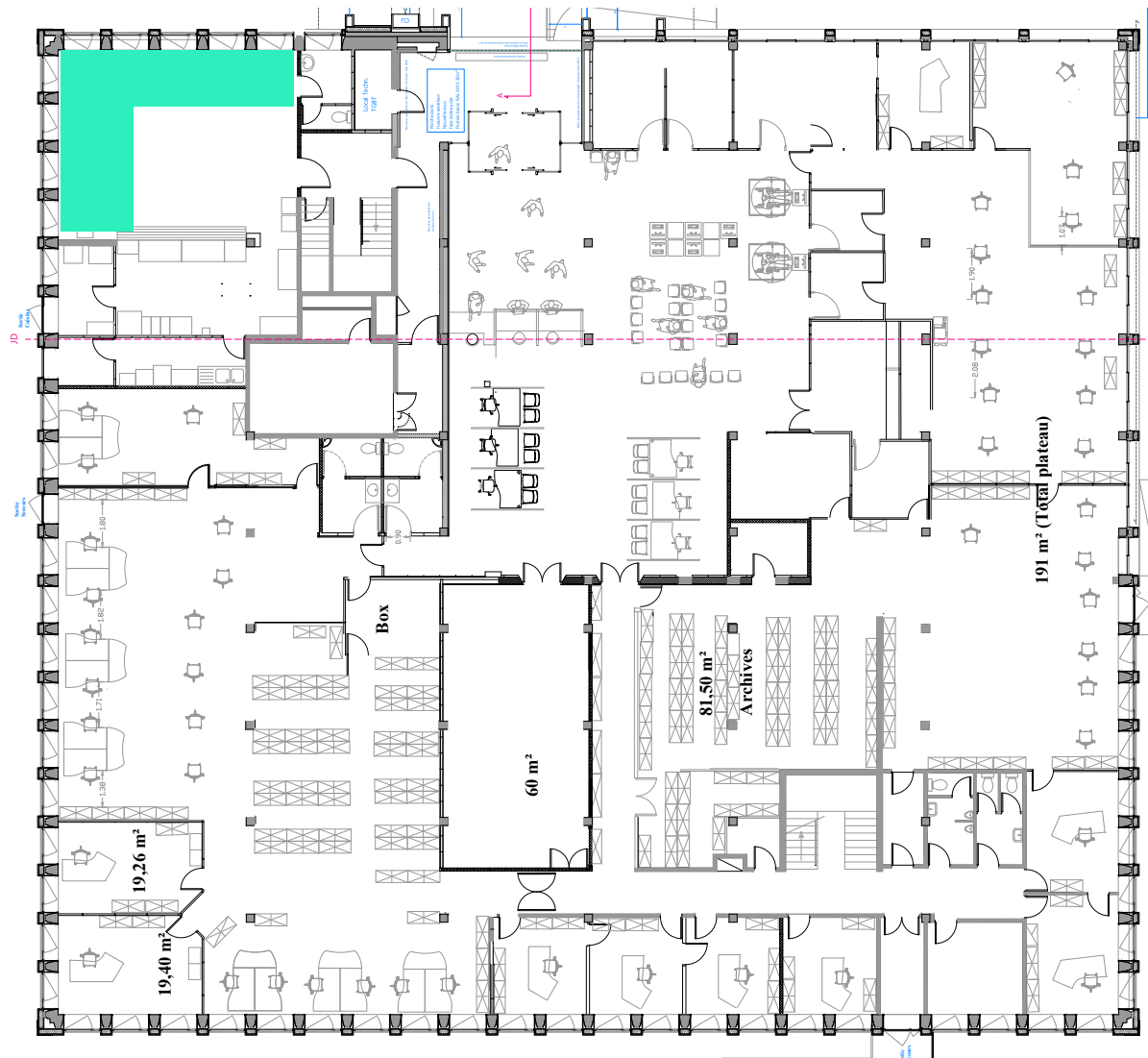
06- Réserve BSO



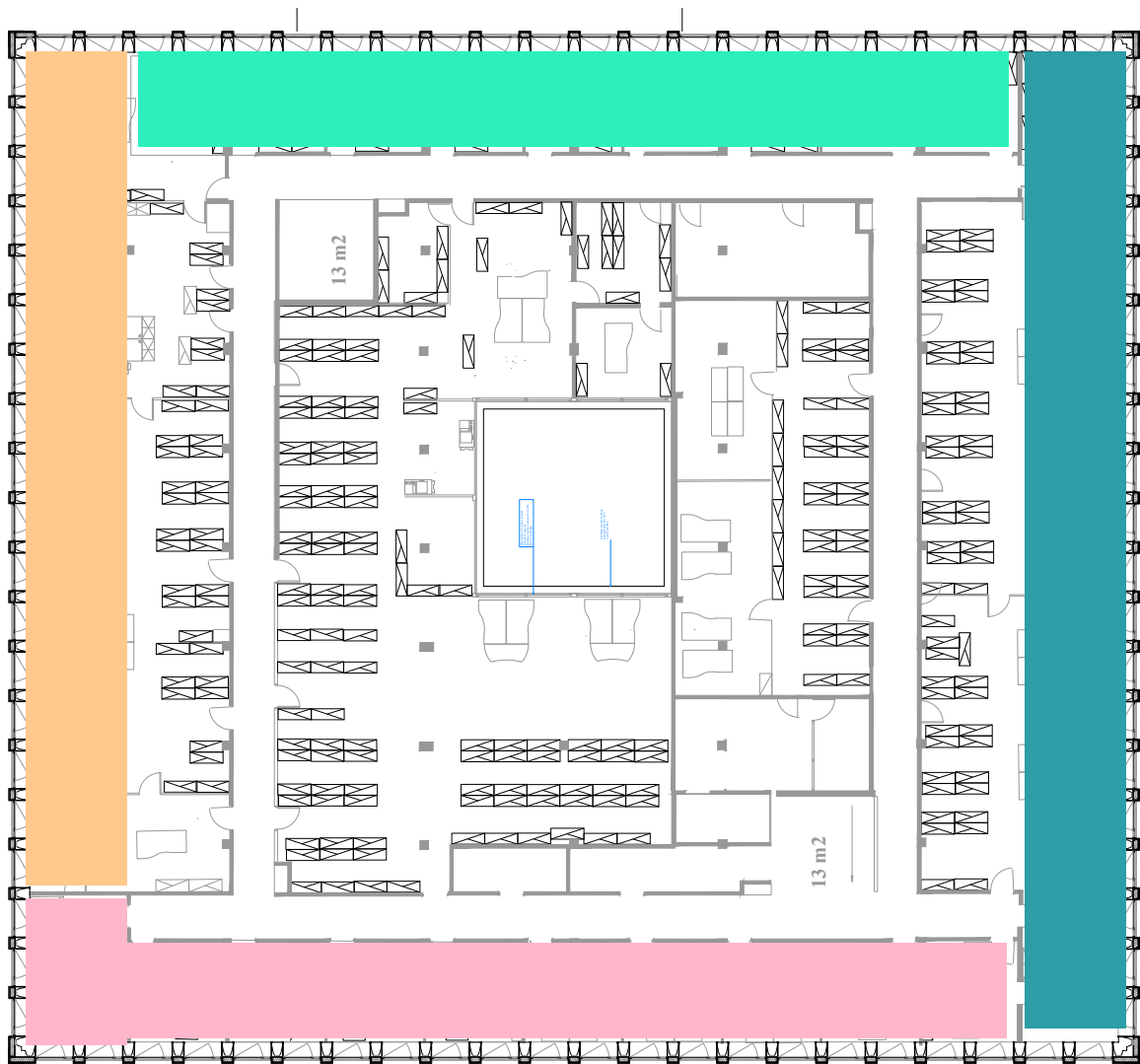
MEX - RÉFÉRENCE

Tableau de finition intérieur - couleurs et matériaux non contractuels





Plan RDC Ech 1/250



Plan R+1 Ech 1/250

- Semaine 01
+ semaine 2 avant mise à disposition
- Semaine 02
+ semaine 3 avant mise à disposition
- Semaine 03
+ semaine 4 avant mise à disposition
- Semaine 04
+ semaine 5 avant mise à disposition

Travaux relevant de la Sous-Section 4 (SS4 – Amiante) intérieur

- La dépose des menuiseries existantes
 - La réalisation des tableaux et finitions
- relèvent de la Sous-Section 4 du Code du travail, en raison de la présence d'amiante dans certains composants ou matériaux.
Ces interventions nécessitent des mesures de prévention renforcées et imposent la vacance temporaire des locaux concernés.
Organisation proposée :
- Mise en place d'un phasage par zones
 - Intervention planifiée sur une durée globale d'environ 5 semaines
 - Traitement progressif de l'ensemble du bâtiment
 - Libération et réintégration successives des locaux

Principes réglementaires appliqués :

- Évaluation des risques amiante préalable
 - Élaboration de modes opératoires SS4
 - Confinement des zones de travail
 - Protection collective et individuelle des travailleurs (EPI adaptés)
 - Gestion réglementaire des déchets amiantés
 - Mesures d'empoussièrement si nécessaires
 - Nettoyage, contrôles visuels et levée de confinement avant réoccupation
- La coordination SPS et la communication avec les occupants sont essentielles afin d'anticiper les périodes d'indisponibilité des locaux.
- Mesures finales avant mise à disposition.

Conduit ventilation Rdc



Vol 2
(Façades Rdc)

P8

- Travail autour de 8 conduits fibrociment
- Protection temporaire pendant le reste du chantier
- Intervention planifiée sur une durée globale d'environ 3 jours

[illegible]

AMIANTE - PHASAGE TRAVAUX

COnduit de ventilation en toiture

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - CENON_TOITURE - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

Référence:
002EW470577

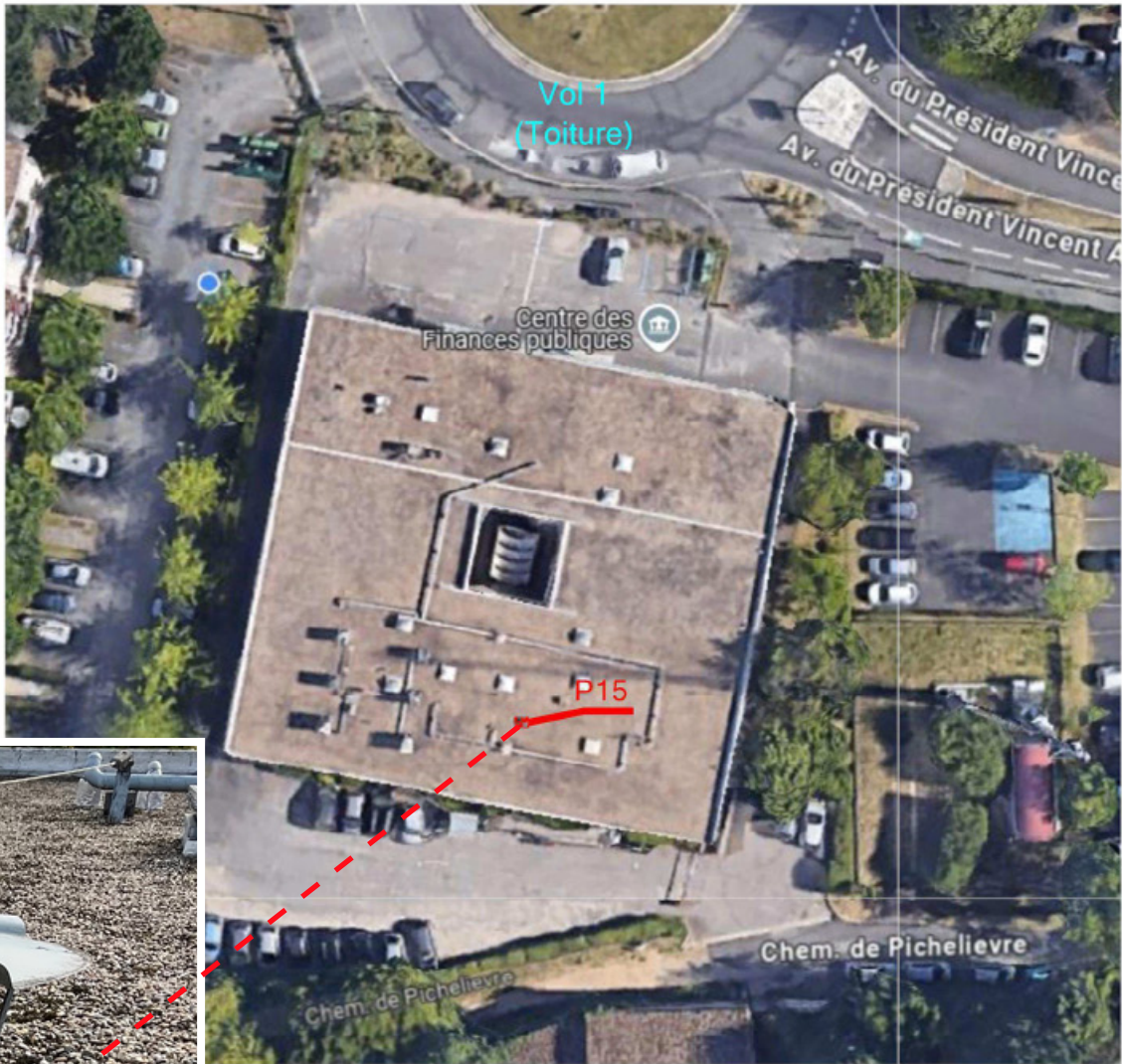
Légende



P15 : Conduit en fibres-ciment

Travaux relevant de la Sous-Section 4 (SS4 – Amiante) extérieur toiture

- Travaux autour du conduit sur l'étanchéité en contact
- Protection temporaire pendant le reste du chantier
- Intervention planifiée sur une durée globale d'environ 2 jour



Atelier CMJN

